

Collège – Lycée Privés Saint-Joseph

Taxe d'apprentissage

Campagne 2018

ATTENTION : DEPUIS LA CAMPAGNE 2015, LES LYCEES NE SONT PLUS HABILITES A PERCEVOIR LA CATEGORIE B. CETTE DECISION SE TRADUIT PAR UNE DIMINUTION DE 30 % DU VOLUME TOTAL DE LA TAXE POUR TOUS LES LYCEES, MEME POUR CEUX QUI POSSEDENT DES SECTIONS DE BTS. MERCI DE NOUS AIDER EN FAISANT VERSER LA PART DE CETTE TAXE CORRESPONDANT A LA **CATEGORIE A**.

L'établissement scolaire Saint Joseph est **habilité à recevoir la taxe d'apprentissage pour la CATEGORIE A**. Cette taxe, versée par les entreprises, contribue à préparer l'avenir de nos jeunes.

Pour poursuivre son action au service des élèves et des étudiants, le Lycée Technologique Saint Joseph a besoin de vous.

La taxe d'apprentissage est **essentielle** à l'investissement.

Investissements réalisés en 2017 :

- Sondes spécifiques (Sodium, Potassium, Chlore)
- 10 Microscopes
- 2 balances de précision

Projet d'investissements pour 2018 :

- Unité d'ultrafiltration
- 16 Microscopes
- 1 auto-laveur de laboratoire pour la Biochimie



L'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE A SAINT JOSEPH

Plus de 150 élèves et étudiants effectuent leurs études dans l'Enseignement Technologique au Lycée Saint Joseph et Centre de Formation Thermalisme et Biologie.

Options Biotechnologie – Sciences et Laboratoires en 2nde

Classes de 1^{ère} et Terminale Sciences et Technique de Laboratoire - option Biotechnologies

B.T.S. Analyses de Biologie Médicale et B.T.S. Bio Analyses et Contrôles.

Titre Professionnel « Agent Thermal »

Diplôme Universitaire « Pratiques de soins en Hydrothérapie »

Bachelor « Pratiques en Hydrothérapie et Massages Bien-être - accueil des personnes à besoins spécifiques »

(A ce titre, le Lycée St Joseph est habilité à recevoir la taxe pour la catégorie A)

Nous vous remercions de nous aider à collecter cette taxe, par votre décision ou votre intervention auprès de votre entreprise, de parents ou d'amis.

Une journée « **Portes ouvertes** » aura lieu le **samedi 10 mars 2018 de 09h00 à 13h00**, n'hésitez à visiter nos laboratoires !

Toutes les entreprises et les familles sont invitées à venir voir les travaux déjà réalisés et les équipements techniques mis à la disposition des élèves et étudiants.

Attention : Nous vous rappelons que la date limite de versement est le **28 février 2018**.

Le Directeur
Laurent PICHOT



Modalités de versement au verso



« Valorisons ensemble votre taxe d'apprentissage »

Comment verser la taxe d'apprentissage au lycée Technologique Saint Joseph ?

Versement par l'intermédiaire de l'organisme collecteur agréé

Avant le 28 février 2018

auquel vous préciserez votre souhait de voir, totalité ou partie de votre taxe,
affectée au Lycée Technique Saint Joseph :

→ Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Rhône-Alpes

75, Cours Albert Thomas – 69447 LYON CEDEX 03. ☎ 04.72.11.43.43 - 📠 04.72.11.43.62

→ Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie

5, rue du 27^{ème} BCA – BP 2072 – 74011 ANNECY CEDEX. ☎ 04.50.33.72.00 – 📠 04.50.33.72.36

www.haute-savoie.cci.fr - rubrique « vos services en ligne »

- Nous vous rappelons que l'Établissement Saint-Joseph est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage pour la **catégorie A**.
- Merci de nous réserver la faveur de votre taxe en précisant, à votre O.C.T.A (Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage), que celle-ci est destinée au Lycée Saint-Joseph de Thonon les Bains.
- Plusieurs outils en ligne peuvent faciliter votre déclaration, soit sur le site de la CCI 74, soit sur le site de la société ASP www.asponline.org, où vous pouvez télécharger le logiciel gratuit « **easytaxe** ».

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter :

Lycée Saint-Joseph – Service Comptabilité

16, avenue d'Evian – CS 80074 - 74202 THONON LES BAINS CEDEX

☎ 04.50.71.34.43 – 📠 04.50.71.36.55

@ secretariat@stjthonon.org - www.stjthonon.org